

Titre de la politique	Politique relative aux droits de l'Homme à l'échelle mondiale
Numéro et version de la politique	POL-505
Date de la dernière révision	03/02/2023
Catégorie	Tolérance zéro
Public	MONDIAL
Délivrée par le service	Risque juridique de l'entreprise
Propriétaire de la politique	Responsable gestion des risques et AGC, Affaires réglementaires

Politique relative aux droits de l'Homme à l'échelle mondiale

La Politique relative aux droits de l'Homme à l'échelle mondiale de Goodyear fait partie de notre engagement à avoir recours à des pratiques commerciales éthiques et socialement responsables. Goodyear s'engage à respecter et à protéger les droits de l'Homme fondamentaux, conformément aux lois et réglementations de chaque pays où nous intervenons, ainsi qu'aux normes mondialement reconnues en matière de droits de l'Homme. Cela inclut les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies, les directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail, ainsi que les conventions connexes.

Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables en matière de droits de l'Homme et de normes du travail. En l'absence de loi ou de réglementation portant sur l'un des sujets décrits ci-dessous, ou en cas de conflit entre nos politiques et les lois ou réglementations en vigueur, Goodyear s'engage à se conformer aux lois ou réglementations en vigueur, tout en s'efforçant de respecter les droits de l'Homme mondialement reconnus et les principes énoncés dans la présente Politique.

Cette Politique relative aux droits de l'Homme à l'échelle mondiale s'applique à l'ensemble des activités internationales de Goodyear, ainsi qu'à notre [Manuel de conduite des affaires](#). Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent les normes similaires énoncées dans notre [Code de conduite des fournisseurs](#).

1. Interdiction du travail forcé

Goodyear interdit toute forme de travail forcé ou obligatoire, y compris le travail en milieu carcéral, le travail en servitude (y compris la servitude pour dettes), l'esclavage et la traite d'êtres humains. Conformément à notre engagement pour la défense de l'emploi librement choisi :

- Le recrutement doit avoir lieu dans le respect et la protection des droits de l'Homme mondialement reconnus.
- Aucun individu ne doit être tenu de s'acquitter de frais de recrutement ou d'autres coûts associés pour obtenir un emploi chez Goodyear.

- L'accord sur les conditions d'emploi doit être volontaire et exempt de tromperie ou de contrainte.
- La liberté de circulation des employés ne doit pas être restreinte par les conditions d'emploi, la rétention de documents d'identité ou d'immigration, la détention de dépôts ou toute autre action visant à restreindre la mobilité.

2. Interdiction du travail des enfants

Goodyear interdit le travail des enfants. Nous nous soumettons aux lois applicables sur le travail des enfants, ce qui signifie que nous employons uniquement les travailleurs répondant aux exigences d'âge légal minimum applicables dans leur pays. En l'absence de loi locale fixant un âge plus élevé, nous n'emploierons pas les enfants de moins de 15 ans. Les jeunes employés de moins de 18 ans, mais au-dessus de l'âge minimum légal, ne doivent pas être autorisés à effectuer de tâches dangereuses ou susceptibles de compromettre leur bien-être physique ou psychologique.

3. Conditions de travail

Goodyear s'engage à assurer la sécurité et le respect des droits de tous les collaborateurs et entrepreneurs sur le lieu de travail. Comme défini dans le Manuel de conduite des affaires :

- La santé et la sécurité sur le lieu de travail font partie des valeurs fondamentales que nous appliquons sur chaque site et pour tous les collaborateurs de Goodyear.
- Nous interdisons toute forme de violence, de menace, d'intimidation et de harcèlement sexuel ou autre.
- Nous ne tolérons aucun acte de discrimination en fonction de la race, de la couleur, de l'appartenance ethnique, de la religion, de l'origine, du sexe (y compris la grossesse), de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'âge, du handicap, du statut d'ancien combattant, des informations génétiques, de l'ascendance, de la citoyenneté ou de toute autre caractéristique protégée par la loi applicable.
- Nous respectons la vie privée de nos collaborateurs et nous respectons les lois applicables en matière de confidentialité des données.

Nous nous conformons également aux lois, réglementations et conventions collectives applicables (selon la protection la plus élevée) en matière de rémunération et d'heures de travail.

4. Liberté d'association

Goodyear reconnaît et respecte le droit et la liberté des travailleurs de rejoindre, ou non, les organisations (comme les syndicats) de leur choix et de participer à la négociation collective. Aucun collaborateur ne sera soumis à un licenciement, à des actes de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation, ou à des représailles en raison de son appartenance à une association ou à un syndicat de travailleurs légitimes, ou en raison de sa participation aux activités de ce type d'organisation.

5. Signalement en cas de problème et recours

Pour toute doléance ou préoccupation relative à une infraction potentielle à la présente Politique, la [ligne d'assistance confidentielle dédiée à l'intégrité](#) de Goodyear est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les collaborateurs de Goodyear peuvent également signaler tout problème via les canaux internes indiqués dans le Manuel de conduite des affaires. Chaque signalement est examiné par le Service Conformité et Éthique de Goodyear afin de déterminer la meilleure marche à suivre par la Société.

Lorsque des violations de la présente Politique sont identifiées, des mesures appropriées seront mises en place, pouvant inclure des mesures pour remédier aux impacts négatifs sur les individus, des mesures disciplinaires à l'encontre de collaborateurs ou d'autres mesures.

Goodyear interdit strictement toute forme de représailles ou menaces effectives à l'encontre d'une personne qui, de bonne foi, signale un problème à Goodyear ou participe à une enquête concernant une violation potentielle de la présente Politique.

Voici les politiques de Goodyear liées à notre Politique relative aux droits de l'Homme à l'échelle mondiale :

- [Manuel de conduite des affaires](#)
- [Code de conduite des fournisseurs](#)
- [Politique d'approvisionnement en caoutchouc naturel](#)
- [Politique d'approvisionnement en huile de soja](#)
- [Politique de rétention des documents d'identité](#)
- [Politique de recrutement responsable](#)